

COHABITATION SUR LE STADE ET LA PISTE D'ATHLETISME

Afin d'assurer le bon déroulement des journées sportives, la Fondation des Evaux demande à chaque enseignant-e d'éducation physique de mener leur journée sportive en coordination avec toute autre classe externe susceptible d'utiliser les lieux pour une évaluation sportive ou autre test physique.

À cet effet, quelques principes généraux doivent être respectés par les enseignant-e-s d'éducation physique:

- Le planning de la journée sportive doit être défini au plus tard 5 jours ouvrables avant la journée et, afin d'éviter de bloquer le matériel et les infrastructures sportives inutilement, l'enseignant-e doit informer la Fondation des Evaux des modifications ;

- Dans le cadre de la venue d'une classe externe à la journée sportive pour passer une évaluation sportive ou autre test physique, l'enseignant-e en charge de cette classe doit au préalable contacter par courriel le-la responsable de la journée sportive (cf. tableau en ligne) ;

- Toutefois, si le planning de la journée sportive n'est pas en harmonie avec la cohabitation proposée, l'enseignant-e d'éducation physique responsable de la journée sportive peut décliner la demande ;

- L'enseignant-e d'éducation physique responsable de la journée sportive doit informer ses élèves d'un éventuel partage des infrastructures et doit faire respecter les points suivants :

o Les élèves doivent s'assurer que la piste est libre de coureurs dans un sens ou dans l'autre avant de la traverser ;

o Toute personne qui n'utilise pas la piste est priée de se placer sur les bandes d'herbe afin de ne pas l'entraver inutilement, spécifiquement lors de l'utilisation du saut en longueur.